



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

psychiatres

Question écrite n° 55399

Texte de la question

M. Jean-Pierre Abelin appelle l'attention de M. le ministre des solidarités, de la santé et de la famille sur l'avenir des psychiatres libéraux et hospitaliers en France. Le drame de l'hôpital psychiatrique de Pau a révélé un certain nombre d'insuffisances et de dysfonctionnements mais rappelle également le risque de voir diminuer, à l'avenir, le nombre de médecins psychiatres en raison du non-renouvellement générationnel du personnel. Pourtant les psychiatres assurent un travail de prévention, de diagnostic et de prise en charge. Le travail thérapeutique comporte plusieurs aspects : la prescription de médicaments spécifiques, un travail de liaison avec les familles et les institutions et l'écoute thérapeutique, appelée psychothérapie. La psychothérapie ne peut se faire que dans le cadre d'un acte long qui en fait un acte cher. Le travail des psychiatres libéraux a permis une diminution du nombre des hospitalisations et l'amélioration du pronostic de la maladie mentale. Cependant plusieurs facteurs peuvent remettre en cause la pérennité de ces actions bénéfiques : la filière de formation est insuffisante et, depuis 1995, la revalorisation des actes n'a pas eu lieu. Ces deux facteurs provoquent la diminution du nombre de praticiens, le redéploiement de leur activité purement de prescription sans suivi des malades du fait de l'augmentation du nombre de patients. Par conséquent, il souhaiterait connaître son avis sur cette question bien délicate et les mesures qu'il compte prendre afin d'éviter que la pénurie annoncée se répercute sur les patients et interrompe la permanence des soins primordiale pour ces malades.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Abelin](#)

Circonscription : Vienne (4^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 55399

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : solidarités, santé et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 janvier 2005, page 500